

le travail

février 1980
volume 55
numéro 1



**ce n'est pas
parce qu'on
est gaspésien
qu'on doit
gagner moins**

pages 11-22

**DEHORS
LES SCABS
DE LA BANQUE
ROYALE!**

pages 7-10 

vue de l'intérieur sur la grève dans les hôpitaux UN DROIT OU UN ABUS?

Nous avons tous assisté, l'automne dernier, au déferlement des protestations contre le droit de grève dans les services publics, plus particulièrement dans les hôpitaux.

Pratiquement chaque jour, journaux, radio, télévision nous apportaient leur flot d'attaques, plus émotives les unes que les autres, provenant de différents secteurs de la population, attaques contre ces "syndiqué-e-s irréfléchi-e-s" qui mettaient en danger la vie des patients.

Dans ce concert, cependant, exception faite d'un reportage de Radio-Canada à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville, aucune place pour les travailleurs et travailleuses d'hôpitaux, aucune place pour la vie réelle dans les hôpitaux en temps de conflit. Et si nous voulions élargir: aucune place pour la vie dans les hôpitaux en dehors des temps de conflit.

L'information telle qu'elle est appliquée au Québec préfère le sensationnalisme, le gros éclat. C'est délibéré et c'est malsain.

Pour rétablir un tant soit peu les faits - si cela demeure possible -, nous avons rencontré un groupe de travailleurs et

travailleuses d'hôpitaux qui nous ont parlé de leur expérience de grève et de vie à l'hôpital.

Ont participé à cette table-ronde:

● **André Dubé**, commis sénior à l'Hôtel-Dieu de Montréal; y travaille depuis 20 ans et est président de son syndicat;

● **Marcelle Pelletier**, travaille à l'hôpital Fleury depuis 15 ans;

● **Céline Filion**, préposée aux comptes à l'hôpital Fleury; y travaille depuis 11 ans et est présidente de son syndicat;



● **Gabriel Chouinard**, cuisinier à l'hôpital Fleury; y travaille depuis 15 ans et est agent de grief dans son syndicat;

● **Lise Roberge**, préposée aux bénéficiaires à la Villa Medica; y travaille depuis 5 ans et est agent de grief dans son syndicat.

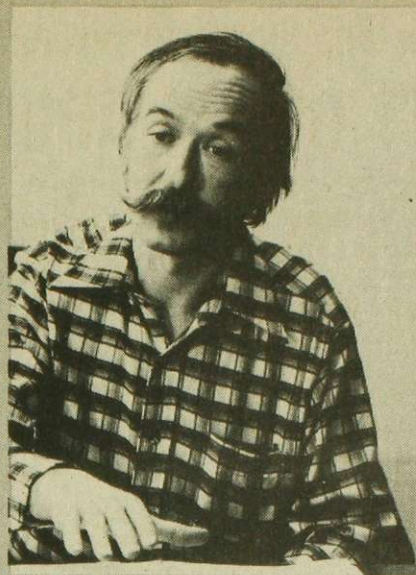
information ou propagande anti-syndicale?

Gabriel Chouinard — Je comprend mal l'attaque dont nous avons été victimes dans les journaux. Peut-être que certaines accusations étaient fondées, mais que n'importe qui nous attaque, je ne suis pas d'accord. Surtout que bon nombre de ceux ou celles qui nous attaquaient n'ont sûrement pas mis les pieds dans un hôpital durant une grève. Ainsi, dans notre hôpital, il n'y a pas eu de problème. On avait négocié les services essentiels et ils furent respectés. Les patients n'ont pas soufferts.



André Dubé — Si les journalistes avaient voulu faire un portrait juste du conflit et de ses conséquences, ils auraient du consulter à la fois les médecins, l'administration hospitalière et les syndiqués. En tout cas, il m'apparaît injustifié, suite à cette grève, de nier le droit de grève dans les hôpitaux. Tous les travailleurs ont droit de grève même si je reconnais qu'une grève dans un hôpital ou dans une usine, ce n'est pas pareil. Ce qu'il faut voir quand on examine une grève dans un hôpital: les patients ont-ils souffert?

Ceux qui ont assuré les services essentiels chez-nous l'ont dit: les patients n'ont pas souffert.



les patients: des otages?

Lise Roberge — La télévision ou les journaux nous montraient des images de vieillards, de personnes âgées, dans des foyers, dans des hôpitaux, et ces personnes faisaient pitié. Certains journalistes ont parlé d'otages mais ce qu'il faut comprendre c'est que ces personnes qui font pitié en temps de grève font pitié tout le temps. Cependant, ces images de personnes malheureuses ne sortent qu'en temps de grève, c'est là la différence. Ce dont elles ont besoin, pour s'égayer, ce sont des visites, de la chaleur humaine, tout le temps...

Gabriel Chouinard — C'est un peu comme les morts qui sortent en temps de grève. Des morts, dans les hôpitaux, il y en a tout le temps.

Lise Roberge — Les employés d'hôpitaux, on ne change pas parce qu'on est en grève. Entre-temps, notre caractère est exactement comme quand on est au travail. On ne veut pas du mal aux patients parce qu'on est en grève. On est là parce qu'on aime travailler dans les hôpitaux.

André Dubé — C'est peut-être la définition du mot "otages" qu'il faudrait donner. Un patient dans un hôpital, que les employés

soient en grève ou non, est toujours traité comme un humain.

Céline Filion — En tout cas, c'est un terme qu'on n'utilise jamais lorsqu'en grand nombre, en décembre, les médecins partent en vacances parce que s'ils continuaient à travailler, ils paieraient bien trop d'impôts. Alors, dans ce temps-là, l'hôpital se vide graduellement: les gros médecins sont au top, il faut qu'ils arrêtent.

André Dubé — Chez-nous, en temps normal, l'urgence ferme souvent ses portes parce qu'elle est pleine à craquer. Il ne faut pas dire que des gros malheurs arrivent durant les grèves. Des gros malheurs, il en arrive tout le temps dans les hôpitaux mais les administrations en parlent moins.

Ainsi, je me souviens, lors de l'été 1976, un patient s'est jeté dans le vide, du cinquième étage. C'était en temps normal. Ils ne le disent pas parce que si le patient a pu se jeter en bas, c'est que cette journée-là, il manquait du personnel et qu'ils ne remplaçaient pas les personnes manquantes comme cela devrait se faire: économies... Il n'en parlent pas.



Des cas comme ceux-là, on peut en sortir beaucoup. Comme le patient du quatrième qui a brûlé dans son lit parce qu'il fumait. Ce jour-là aussi, il manquait du personnel. Lui, il fumait, il y avait de l'oxygène. Il a rôti comme un poulet.



les 4 jours de grève

André Dubé — Les hôpitaux où le conflit a été le plus dur, l'Hôtel-Dieu et Notre-Dame, à Montréal, ce sont ceux où l'administration a adopté la ligne dure. "Il faut respecter la loi 62, rentrez au travail!". C'est ainsi qu'ils ont téléphoné à tout le monde, individuellement, leur demandant de rentrer au travail. Ils ont mis énormément de pression de ce côté-là. Alors que dans d'autres gros hôpitaux, Ste-Justine, par exemple, l'administration n'a pas provoqué les syndicats, n'a pas non plus fait appel à la police.

les causes: coupures et salaires

Lise Roberge — Quand les administrations d'hôpitaux arrivent devant des difficultés budgétaires, c'est toujours au niveau du personnel qu'ils coupent, jamais à celui du gaspillage.

Céline Filion — C'est le directeur, c'est l'adjoint, c'est l'assistant de l'adjoint! Chez les cadres, par exemple, on en crée, des nouveaux postes. Quant au personnel syndiqué, ils disent qu'ils changent les fonctions mais c'est bien de coupures de postes qu'il s'agit, ils coupent partout.

Gabriel Chouinard — C'est ça, les coupures de postes chez les syndiqués, on pourra peut-être commencer à les accepter lorsqu'ils couperont chez les cadres aussi.

Céline Filion — Il y avait les salaires, aussi. Dans toute leur publicité dans les journaux, je n'ai pas vu le gouvernement utiliser les salaires qu'ils offraient aux employés d'hôpitaux. On aurait trop eu l'air de pauvres! Les employé-e-s d'hôpitaux sont peut-

être sortis pour le poste, mais ils sont aussi sortis pour l'épicerie.



André Dubé — La grève, cette année, s'est déroulée dans un climat très politique. Il ne faut pas oublier que le référendum s'en vient. J'ai rencontré des travailleurs qui étaient contre la grève cette année alors qu'en d'autres temps ils auraient été avec nous. Ils avaient dans l'idée le référendum: "On n'a pas le droit de faire ça, parce que si on bouscule trop le gouvernement, les Libéraux vont revenir au pouvoir, on va perdre l'indépendance, on va revenir 100 ans en arrière, etc." Pour ces gens-là, la grève était une question de politique alors que nous on se battait pour une convention collective.

Gabriel Chouinard — J'ai fait les trois grèves du front commun dans les hôpitaux (72, 76 et 79) et j'ai l'impression que plusieurs personnes doivent se dire: "Maudit, ils viennent de la faire!" Un hôpital, c'est un lieu spécial et beaucoup se disent face à une grève: "... Si je tombais malade...". C'est insécurisant, un conflit dans les hôpitaux. Une grève d'autobus ne crée pas un tel stress.

respecter les acquis

Lise Roberge — On devrait négocier tout le temps: si un article de la convention prête trop souvent à grief, on devrait pouvoir la renégocier en tout temps. La négociation permanente amènerait évidemment le droit de grève permanent, donc un plus grand respect de la convention parce que la convention n'est jamais respectée de la part de l'administration. On a plus de problèmes à faire respecter notre convention que durant une grève, dans le fond. Les patrons ne la respectent que lorsque ça fait leur affaire: on est toujours obligés de faire des griefs, qui traînent, qui traînent. Y en a ras-le-bol.

la démocratie syndicale

André Dubé — Cette dernière négociation-ci en fut une où la démocratie a été la plus forte. On a eu beaucoup d'information, des assemblées de secteur, des votes à bulletin secret... La démocratie, c'est le point fort de la CSN, parmi toutes les centrales syndicales du Québec. A la CSN, quand on a quelque chose à se dire, on se le dit en pleine face et quand on sort en grève, c'est sur un cahier de revendications élaboré par les travailleurs eux-mêmes. Nous, on sait que nos revendications sont justes et on n'a pas peur de les défendre.

sommaire



les maudits grévistes

Avec la grève dans les hôpitaux en fin d'année dernière, les micros du pouvoir s'en sont donné à coeur joie pour discréditer l'action des employé-e-s d'hôpitaux. Cinq d'entre eux nous disent ce qu'ils en pensent.

pages 2-5

dehors les scabs de la banque royale

Les banques, centre de l'exploitation des travailleurs et des travailleuses: c'est ce que constatent depuis le début de leur conflit une cinquantaine de travailleuses du Saguenay/Lac St-Jean.

pages 7-10

le drame des fermetures

Crino, Bellevue, Bohn et Vaillancourt, quatre autres usines qui ferment leurs portes et des travailleurs que la crise frappe de plein fouet. La CSN lutte contre ces fermetures.

pages 24-27

Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Publié périodiquement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les différentes instances de la centrale.

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jacques Gauthier, Henri Jalbert.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Jean-Noël Bilodeau.

illustrations: Plantu (Le Monde Diplomatique).

en Nouvelle-Écosse, c'est une multinationale française

MICHELIN

FAIT LA LOI

Dans la guerre que se livrent les deux géants du pneu, Michelin et Good Year, pour le contrôle du marché nord-américain et du marché mondial, l'aspect le plus spectaculaire demeure sans doute les courses automobiles de *Formule-1* où ils s'affrontent tous deux.

Mais l'affrontement ne se limite

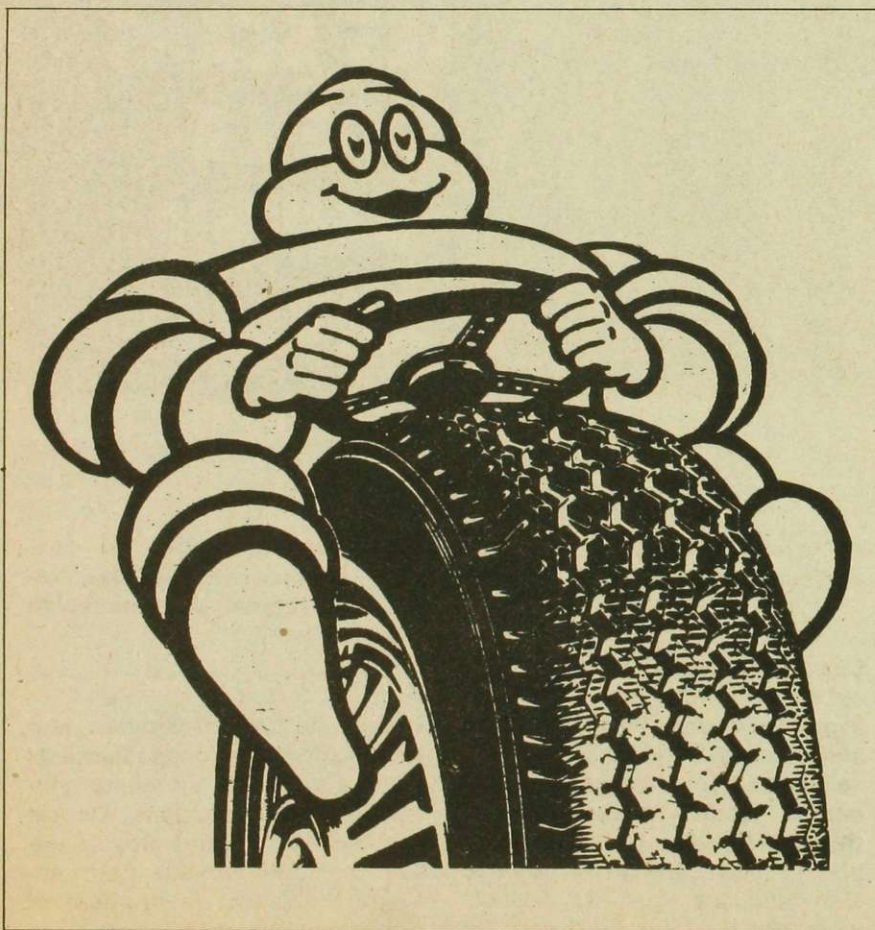
pas aux courses automobiles: les deux géants, Michelin et Good Year se livrent une guerre plus sourde, aux dépens des travailleurs, cette fois: les travailleurs de l'usine Michelin, en Nouvelle-Ecosse, viennent de l'apprendre à leurs dépens, aux dépens de leur syndicat, qu'ils étaient à mettre sur pied.

Michelin en Amérique

Michelin a décidé d'installer une grande partie de son centre de production nord-américain en Nouvelle-Ecosse, y opérant deux usines, l'une à Granton, l'autre à Bridgewater. Or, l'an dernier l'une de ces deux usines étaient en pleine syndicalisation alors que l'autre n'était pas touchée. Afin d'éviter cette charge supplémentaire qu'aurait amené la syndicalisation et qui aurait nui à sa position concurrentielle sur le marché, la compagnie Michelin a fait voter, par le Parlement de la Nouvelle-Ecosse, en décembre dernier, une loi obligeant les travailleurs de deux usines "interdépendantes" d'une même compagnie - comme c'est le cas pour Michelin - en Nouvelle-Ecosse, à se syndiquer dans la même unité d'accréditation.

Michelin a ainsi empêché les travailleurs de sa première usine à se syndiquer, liant les deux usines ensemble même si elles sont à 200 milles de distance.

La loi des multinationales, c'est la loi.



**saguenay
lac saint-jean**



**DEHORS
LES SCABS
DE LA
BANQUE
ROYALE!**

Cinquante travailleuses de six succursales de la Banque Royale au Saguenay-Lac Saint-Jean sont en grève depuis le 27 septembre dernier, pour obtenir des conditions décentes de travail.

C'est avec une volonté de fer et un courage exemplaire qu'elles mènent cette lutte contre un des plus gros empires financiers en Amérique du Nord, véritable bastion de la négation

du droit élémentaire des travailleurs à se syndiquer.

Ces cinquante jeunes syndiquées ont négocié pendant des mois avec au coeur l'espoir d'améliorer leurs conditions de travailleuses. Tout ce qu'elles ont obtenu jusqu'à présent de la Banque Royale, ce fut le mépris le plus total et la répression auquel tant de travailleurs ont du faire face dans le

passé, répression qui se continue chaque fois que des travailleurs tentent de faire valoir leurs droits.

Depuis que l'accréditation leur fut accordée, les congédiements se sont succédés au même rythme que les injonctions. Depuis des mois, la Banque Royale utilise tous les moyens pour essayer de casser le syndicat et d'écraser ses travailleuses.



**POUR LE
DROIT LEGITIME
A LA
SYNDICALISATION
DANS LES
BANQUES**



Il n'existe aucune législation anti-scabs au fédéral, et comme ce conflit tombe sous la juridiction du Conseil canadien des relations de travail, la Banque Royale profite de cette absence de législation pour continuer une partie de ses opérations et garder ouverte ses succursales où les travailleurs sont en grève, avec l'aide de scabs qu'elle fait venir par avion, qu'elle loge à grand frais et dont les salaires n'ont évidemment aucun rapport avec ceux qu'elle consentait à ses employées avant le déclenchement de la grève.

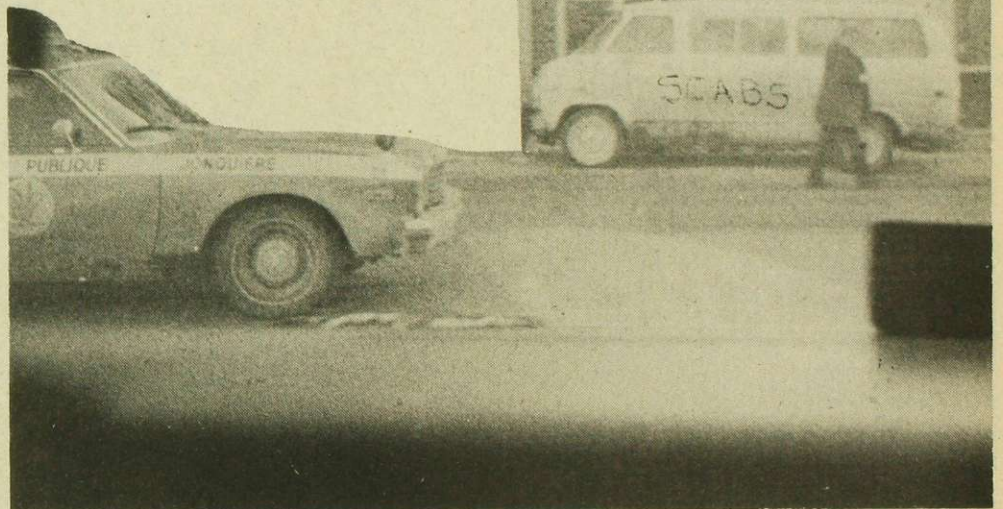
Jusqu'à maintenant, la majorité de la population régionale a manifesté son soutien pour ces travailleuses, en arrêtant leurs opérations financières avec la Banque Royale, en fermant leurs comptes et en dénonçant l'utilisation de scabs.

Plusieurs organisations syndicales, syndicats, et organisations populaires de la région ont jusqu'à présent apporté leur soutien à ces travailleuses de la Banque Royale, et ce de différentes façons.



**CONTRE LES
INJONCTIONS
CONTRE LA
REPRESSION
DE LA
BANQUE ROYALE**

Les banques ont toujours tenté par tous les moyens d'empêcher la syndicalisation de leurs travailleurs. Et ils continuent leurs manèges à chaque fois qu'une tentative de syndicalisation leur vient à l'oreille. Pourtant, les employés de banque, partout au Québec, n'ont rien à perdre et tout à gagner à se syndiquer.



Dans les six succursales de la Banque Royale du Saguenay-Lac Saint-Jean où les travailleuses sont en grève, c'est la répression patronnale, une répression orchestrée à coup de milliers et de milliers de dollars.

Tous les coups sont utilisés: injonctions, intimidation, refus de négocier, négations des droits élémentaires des travailleurs, utilisation des agences de sécurité, scabs (des voleurs d'emplois), congédiements de travailleurs syndiqués.

C'est l'arsenal complet des moyens

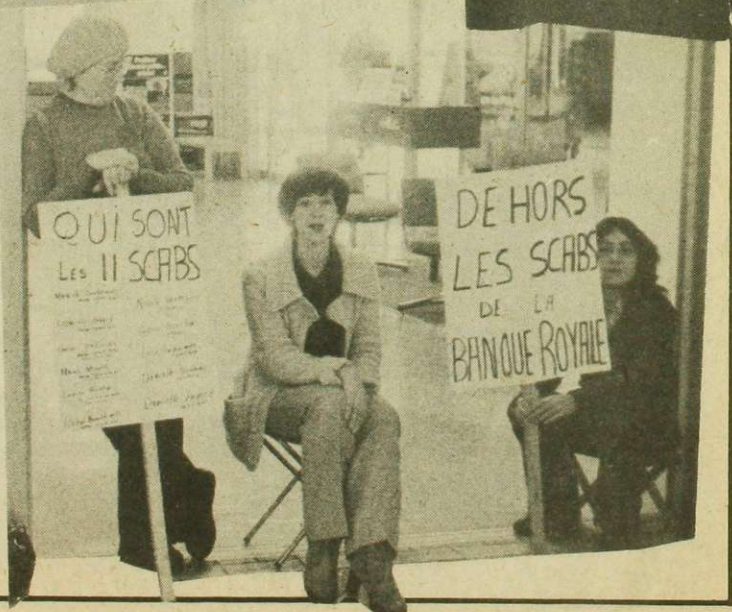
d'opression contre les travailleurs. Et derrière tout ça, la Banque Royale se sert abondamment de sa solide position financière pour tenter d'écraser cinquante travailleuses dont la lutte aura une importante répercussion sur l'ensemble de la lutte pour le droit à la syndicalisation dans les institutions bancaires du Québec.

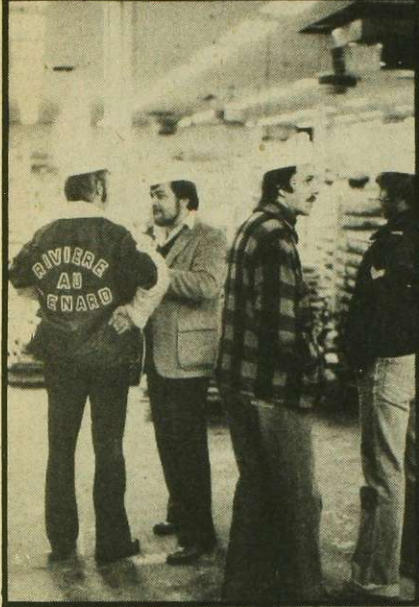
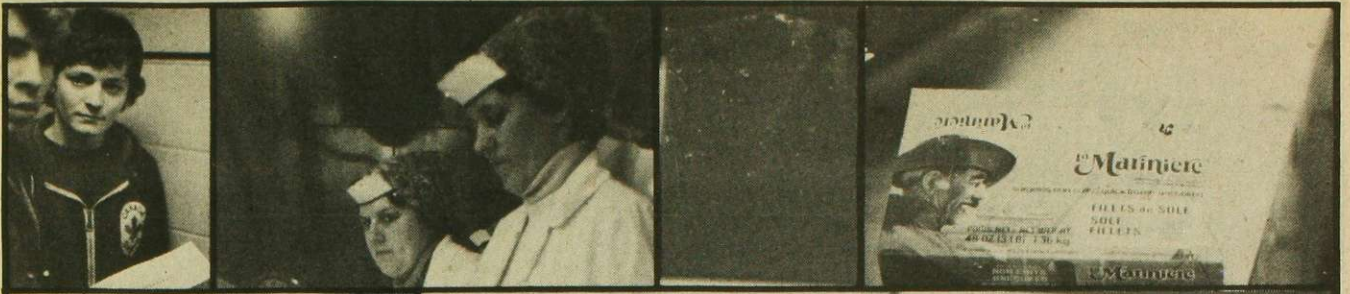
**UNE LUTTE
QUI NOUS CONCERNE
TOUS**



La lutte de ces travailleuses de la Banque Royale est une lutte particulièrement importante. Elle exprime mieux que tout, à la fois les pénibles conditions de travail des employés de banque, et l'immense espoir de ces travailleurs d'améliorer collectivement leur sort: obtenir des salaires décents, s'assurer la sécurité d'emploi, faire reconnaître l'ancienneté, éliminer les abus sexistes pratiqués par les petits patrons de banque, mettre une fin au "sois belle et tais-toi" qui est la base des relations de travail que pratiquent les banques contre leurs travailleuses non-syndiquées.

La lutte de ces 50 jeunes travailleuses doit aussi être le combat de tous les travailleurs.





**CE N'EST PAS
PARCE QU'ON EST
GASPESIENS
QU'ON DOIT
GAGNER MOINS**

arthrite, rhumatisme, varices les "petites" injustices font les mauvais amis

Ils sont debout, côte à côte, tranchant en moyenne plus d'une centaine de filets de morue à l'heure. Leurs mouvements habiles, saccadés, sont surveillés étroitement par des contremaîtres, vérifiant la rapidité, la qualité de leur travail.

Elles sont debout, chaussées de lourdes bottes, heure après heure, sur des marchepieds métalliques à mirer des filets qui défilent sous leurs yeux, à emballer avec soin chaque parcelle de poisson.

Ils ou elles n'ont pas le droit au repos. N'ont pas le droit de s'asseoir. Sans bouger, leurs jambes faiblissent, leurs reins ne les supportent plus. Et l'eau froide qui ne cesse de circuler ne fait qu'empirer leur mal.

A 30 ans, quelques années ont suffi pour faire apparaître les varices. Les rhumatismes, l'arthrite font de leur travail une douleur interne à supporter, sous la surveillance continue des contremaîtres, les exigences de production, les mesures disciplinaires, le harcèlement parfois même policier.

Les jambes ne tiennent plus et 95% d'entre eux souffrent d'un mal industriel: **la maladie de la vessie** comme ils l'appellent. Un syndrome qui n'est pas venu tout seul, mais auquel on doit s'habituer si on veut tenir le coup.

L'incontinence oblige la plupart des travailleurs à se rendre aux toilettes presque une fois par heure. Ça, les boss ne le prennent pas: malades,

pas malades, la production ne doit pas cesser.

Dans une lettre à l'un des travailleurs de l'usine de Rivière-au-Renard, le gérant, Benoit Reeves, estime que le travailleur Joncas fait preuve d'insubordination et s'absente régulièrement de son travail de façon exagérée (réf. toilettes).

"Cet état de faits, précise la menace patronale, doit changer sinon nous serons dans l'obligation de sévir".

De telles attitudes, les travailleurs qualifient cela de **petites injustices**, mais le mot est gentil. Dans une autre lettre de menace, le même patron avertit un travailleur en lui soulignant que "cette situation pourrait entraîner des pertes considérables pour l'entreprise". Voilà où peut mener le cynisme patronal...

Une visite du service du génie industriel de la CSN le 11 octobre 1978, a démontré l'urgence d'un changement de conditions de travail.

"Nous remarquons que les travailleurs, souligne le rapport, sont debout sur des marchepieds de métal: ce qui est très dur pour les jambes... Nous n'avons trouvé aucun règlement ni fédéral ni provincial qui défend aux travailleurs de s'asseoir sur des bancs de bois".

A l'usine, toutefois, les patrons disent "qu'asseoir un travailleur, ça l'incite à la paresse". L'un des dirigeants du syndicat ne se gêne pas pour dire que "la qualité du

poisson passe avant la qualité du travail".

"Quand bien même une personne gèlerait, le principal dit-il, c'est que le poisson ne dégèle pas".

Dans l'usine, souligne le rapport du service du génie industriel de la CSN, les travailleuses portent des bottes de caoutchouc, travaillent avec des gants, utilisent des tabliers de caoutchouc, ont des chapeaux et des foulards.

"Porter ces vêtements, cause des effets certains. L'évaporation de la sueur devient incomplète, ce qui peut causer des problèmes graves tels les troubles cardiaques, des problèmes de circulation du sang, la perte des cheveux, des problèmes de peau (dermatites)."

En plus de ces conditions inhumaines d'humidité, le rapport souligne la nécessité d'une ventilation adéquate et de période de repos supplémentaires dues à des températures excessives. En certains endroits, comme la salle de congélation ou les lignes d'emballage, le travailleur ou la travailleuse devrait se reposer à des périodes beaucoup plus fréquentes.

Le rapport souligne également les dangers de certaines intensités sonores qui provoquent des surdités relatives de plusieurs travailleurs et travailleuses.

En plus des contraintes thermiques et l'humidité, l'intensité du bruit est trop élevée et nécessiterait pour les travailleurs exposés une salle insonorisée et climatisée.

L'incohérence du Gouvernement

Au comptoir de vente des Pêcheurs Unis du Québec à Rivière-au-Renard et à Gaspé, les crevettes ont doublé de prix passant de \$2.00 à \$4.00 en temps record; les revenus des travailleurs d'usines sont restés les mêmes: \$5.00 l'heure.

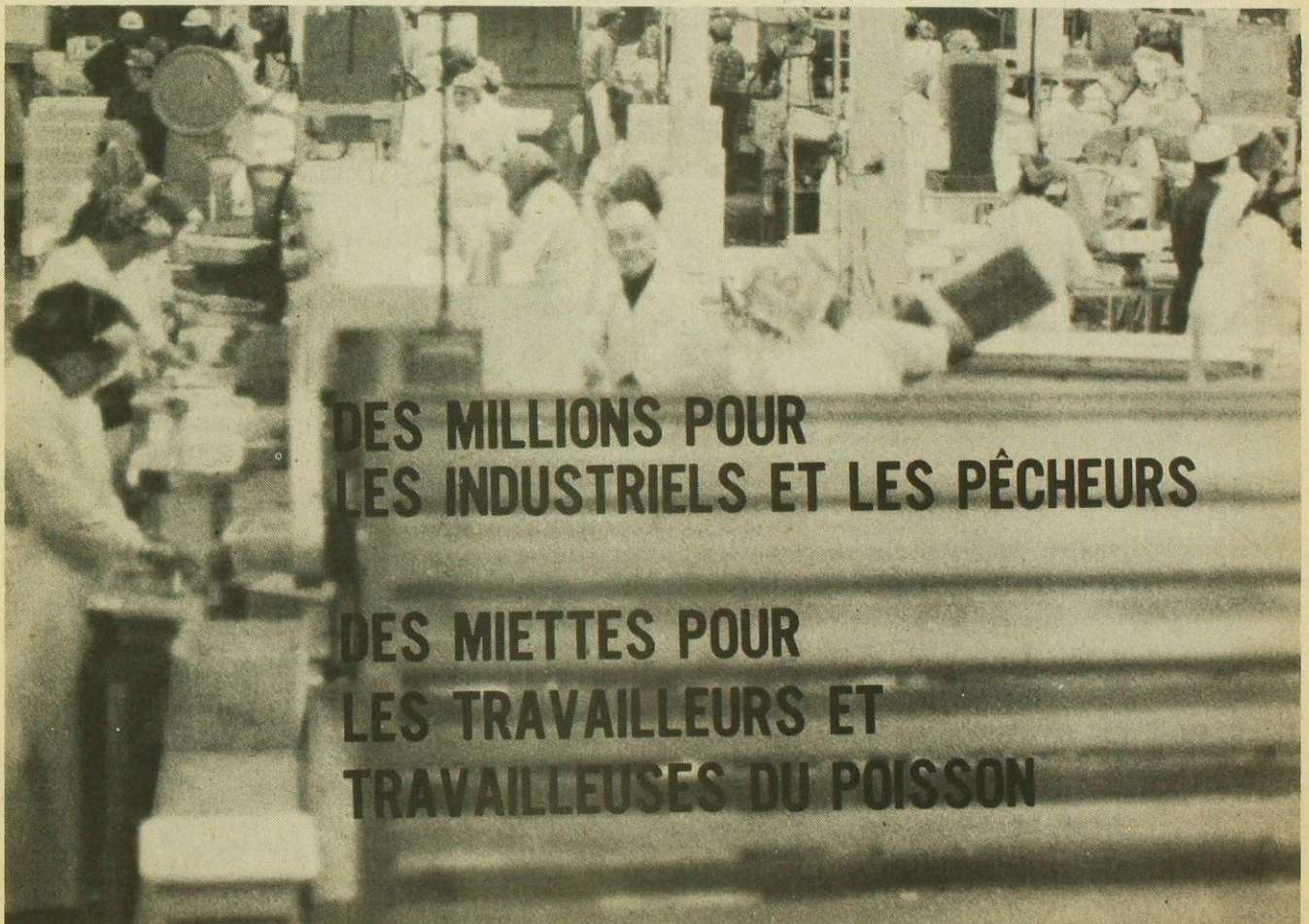
Résultat: Les Pêcheurs Unis du Québec voient leurs profits augmenter de 40%, alors que les captures sont demeurées au même niveau.

Pourtant, le gouvernement

québécois et le gouvernement fédéral abreuvent les pêcheurs et les usines de transformation de subventions de toutes sortes. Par exemple, seulement au mois de septembre dernier, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce annonçait les subventions suivantes (ce ne sont plus des subventions, c'est de la manne pré-référendaire...):

— \$250,000 pour la reconstruction du chantier maritime de Gaspé;

- \$2,740,513 du MIC aux petites entreprises de pêche (programme OSE). Agrandissement de l'usine de pêche de Carleton, constructions de toutes sortes: chambres froides, équipements d'usine, construction de salines à l'Île Verte;
- \$760,000 au parc industriel de pêche de Paspebiac;
- \$118,400 aux Pêcheries Malbaie de Gaspé;
- etc... etc...



**DES MILLIONS POUR
LES INDUSTRIELS ET LES PÊCHEURS**

**DES MIETTES POUR
LES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DU POISSON**

Où va cet argent, si le revenu des travailleurs d'usines n'augmente pas, si le niveau d'emploi reste le même parce que l'industrie souffre de problèmes réels de sous-approvisionnement et de mise en marché?

Certains "OSE"nt croire que ça va dans les poches de ces industriels. A Rivière-au-Renard, l'un d'entre eux, après avoir fait construire un séchoir sommaire (blocs de béton et ventilateurs de poulailler) aurait reçu une subvention de \$100,000 et se serait payé le lendemain une Lincoln Continental toute neuve!

Les revenus des travailleurs d'usines qui sont à un niveau de beaucoup inférieur au seuil de pauvreté établi par le Sénat canadien, ont une dure concurrence, ceux des pêcheurs (résultat d'un lobby permanent des Pêcheurs Unis au gouvernement québécois) et ceux des industriels (et des jeux de passe-passe qu'ils entretiennent avec les hauts fonctionnaires des Pêcheries et les valets politiques (députés, ministres...)).

Les syndicats réunissant ces travailleurs ont donc du pain sur la

planche lorsque vient le temps de réclamer des droits aussi élémentaires qu'un revenu décent, des conditions hygiéniques de santé et des conditions de travail normales. Leur sécurité d'emploi et leur sécurité de revenu sont des quasi-utopies.

L'incohérence

Comment comprendre que le gouvernement subventionne des ouvertures d'usines à l'Anse-aux-Griffons et à Paspébiac alors que les Pêcheurs Unis du Québec se plaignent de la sous-utilisation de leurs équipements?

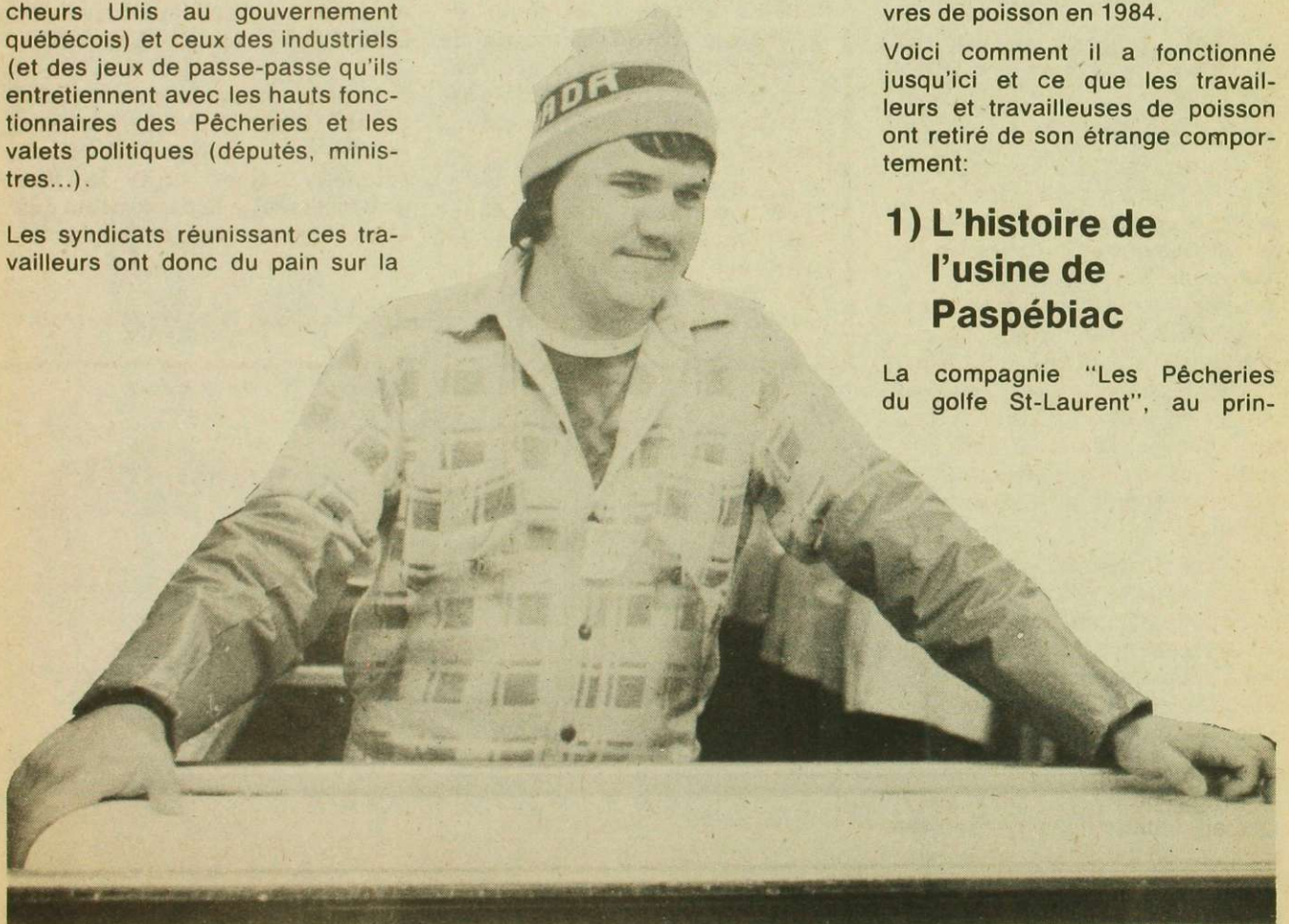
En 1976, et ce sont les chiffres mêmes de leur rapport annuel, les usines des Pêcheurs Unis ont traité 33 millions de livres de poisson "alors qu'elles ont une capacité d'environ 80 millions de livres".

Mais comme le gouvernement veut redonner vie et espoir aux pêches québécoises, il a donc mis sur pied un plan quinquennal destiné à accroître le revenu des pêcheurs tant au niveau des pêches que des usines. Son programme de subventions: 110 millions de dollars. Son objectif: 230 nouvelles unités de pêche et la capture de 160 millions de livres de poisson en 1984.

Voici comment il a fonctionné jusqu'ici et ce que les travailleurs et travailleuses de poisson ont retiré de son étrange comportement:

1) L'histoire de l'usine de Paspébiac

La compagnie "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", au prin-



temps 1975, louait l'usine de Paspébiac propriété du gouvernement québécois, pour une période de 4 ans, se terminant le 31 mars 1979.

La compagnie a touché, au cours de ces 4 années, des gouvernements du Québec et surtout d'Ottawa, des subventions directes, non remboursables, de l'ordre de \$1,500,000. essentiellement pour couvrir une partie importante des coûts de construction et de transformation de 2 navires de pêche.

La compagnie a, en outre, bénéficié de l'avantage très considérable que constituent les prêts, sans intérêt, consentis par le Québec sur l'achat de navires de pêche neufs. L'économie ainsi réalisée, à compter de 1975-76, et sur une période estimée d'une quinzaine d'années, est et sera de l'ordre, aussi, de \$1,500,000.

Au total, les deux gouvernements auront donc versé à la compagnie "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", et lui auront permis d'économiser la somme totale de plus ou moins \$3 millions, à même les fonds publics.

La compagnie "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", est la propriété réelle de Borromée Verreault, qui est également propriétaire de "Verreault Navigation Inc.", des Méchins, chantier maritime. C'est ce chantier maritime qui a construit et qui actuellement transforme les 2 bateaux de "Les Pêcheries du golfe St-Laurent". Les deux compagnies sont, en fait, possédées et contrôlées par un seul et même homme, Borromée Verreault.

En 4 ans d'opérations, "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", donc Verreault, déductions faites de l'investissement initial et des dettes encore à liquider, aura réalisé un accroissement de son actif net d'au minimum \$1,800,000.

(Cette somme ne comprend évidemment pas les profits réalisés par l'autre compagnie de Verreault, son chantier maritime, au titre de constructeur et de transformateur des 2 bateaux de

"Les Pêcheries du golfe St-Laurent, son client!...)

De cet ensemble d'incohérences, les premières et principales victimes furent les employés de l'usine: ils manquaient systématiquement de travail à cause d'un approvisionnement insuffisant. Au nombre de quelques 125, ils durent avoir recours au "revenu d'appoint", prévu par le MIC. En fait, l'an dernier, les employés de Paspébiac touchèrent, à eux

seuls, environ le quart du budget général alloué au "revenu d'appoint" par le Québec, soit un peu plus de \$100,000. Cette somme apparaît, par ailleurs, comme une gouttelette dans la mer des subventions qui auront été versées à "Les Pêcheries du golfe St-Laurent" pendant ce temps et qui non seulement gardèrent la compagnie à flot, mais enrichirent de manière démesurée les actionnaires, surtout l'actionnaire principal, de la compagnie.

face à l'élite locale et aux grosses coopératives

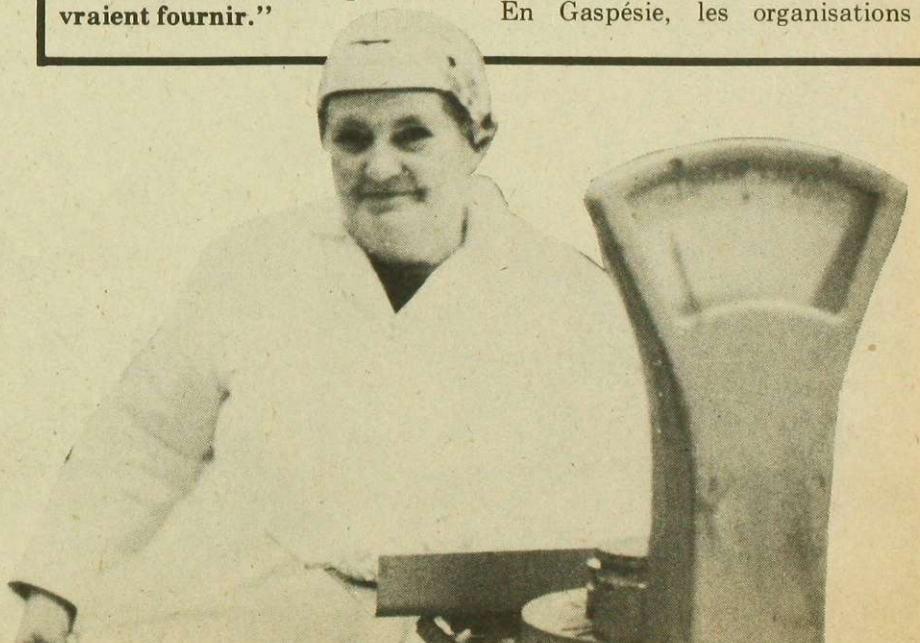
L'église de Saint-Maurice de l'Echouerie n'a pas été secoué par la colère des Justes, mais il s'en est fallu de peu, le 18 novembre 1978, lorsque le curé Paul-E. L'Italien, du haut de sa chaire, trouve le moyen de surprendre la conscience endormie de ses paroissiens rassemblés pour la liturgie dominicale.

"Les travailleurs des Pêcheurs Unis, lance-t-il d'un ton de circonstance, ne fournissent que 35% du rendement qu'ils devraient fournir."

C'était au moment où le Syndicat des Pêcheries CSN organisait un syndicat autonome avec les travailleurs de l'usine de transformation de poisson appartenant à la Coopérative des Pêcheurs Unis de St-Maurice.

Depuis ce temps, le bon curé "loue" aux syndiqués le sous-sol de son église pour leurs réunions, alors qu'il le met gratuitement à la disposition des autres organismes de la paroisse.

En Gaspésie, les organisations



La compagnie, pourtant, se plaint, au cours de la dernière année, de lourds déficits. Au MIC, on estime qu'au cours de la dernière saison de pêche, la compagnie perdait, chaque jour de pêche et par bateau, la somme d'environ \$1,500. Ces pertes auront cependant été largement compensées par les divers programmes gouvernementaux de subventions. Au total, en 4 ans:

\$219,716. du Québec, pour l'usine; plus \$1,840,000. de Québec et Ot-

tawa pour la construction; plus \$900,000 de Québec et Ottawa pour la transformation.
TOTAL: \$2,959,716.

2) L'"affaire" de Gaspé

Autre exemple d'incohérence et de mépris envers les travailleurs et travailleuses de poisson.

En janvier 1978, 4 petits industriels locaux des pêches s'unis-

sent et incorporent une nouvelle compagnie, "Les Industriels associés du poisson de Gaspé".

Ces industriels sont Laurent Curadeau, actionnaire majoritaire (60%) de "Curadeau & Frères" de Rivière-au-Renard, Hyacinthe Boulay, propriétaire de "La poissonnerie Boulay" de l'Anse-à-Valleau, Horace Méthot, co-propriétaire de "Le poisson Gaspésien" de Ste-Thérèse et Gérard Lelièvre de "Lelièvre, Lelièvre

syndicales qui regroupent les travailleurs et travailleuses des usines de transformation du poisson ont fort à faire pour obtenir, malgré la publicité "gratuite" qu'on leur fait parfois en haut lieu, des conditions de travail et un revenu décent. Ils doivent lutter contre la petite élite locale qui se lie aux coopératives de pêcheurs pour tenter de réduire l'importance du travail en usine et minimiser l'apport de ces travailleurs et travailleuses qui, par le biais de leurs syndicats, ont décidé de ne plus "subventionner les usines en travaillant à rabais..."

Les travailleurs et travailleuses du poisson gagnent un revenu moyen inférieur au seuil canadien de la pauvreté (un revenu

moyen de \$8,000; soit près de \$4,000 moins que le seuil de la pauvreté)

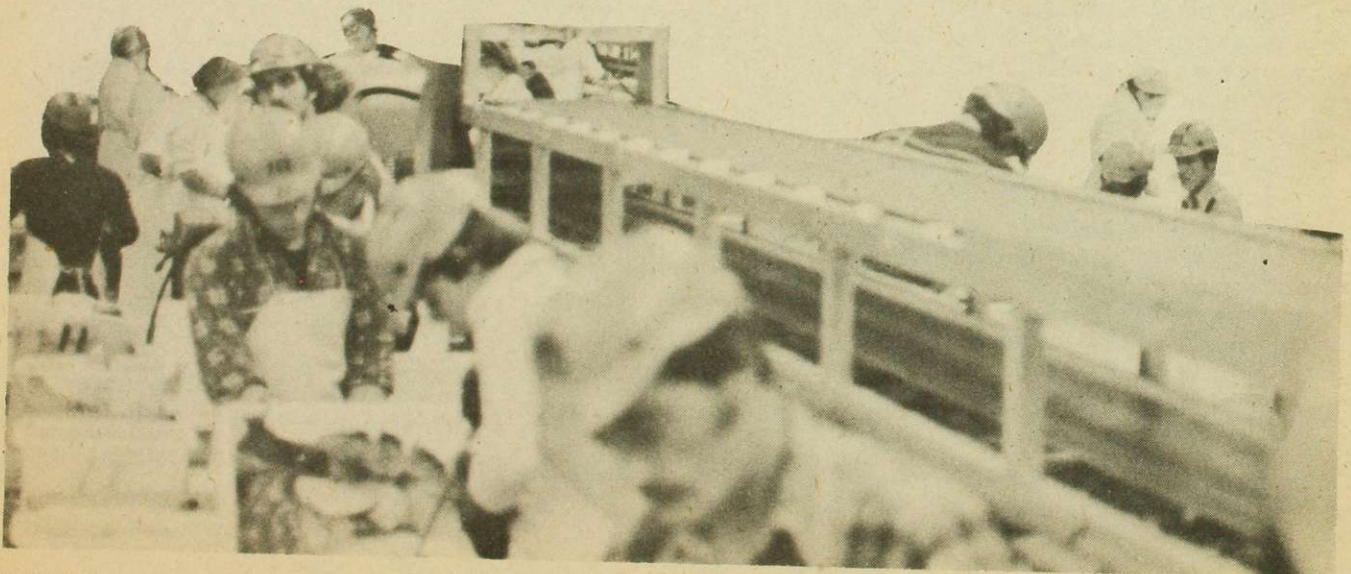
"C'est pas parce qu'on est gaspésien qu'on doit gagner moins!" avoue impuissant, l'un des travailleurs. Pourtant, la Coopérative des Pêcheurs Unis, leur principal employeur, avoue des profits et des revenus croissants, alors que le nombre d'heures de travail en usine diminue.

La production des usines de transformation de poisson compte pour plus de la moitié des revenus de la Coopérative des Pêcheurs Unis, mais les travailleurs et travailleuses sont inca-

pables de le faire comprendre à cet employeur "pas comme les autres".

Le président du Mouvement Desjardins, qui regroupe les Coopératives de pêcheurs déclarait récemment que le "mouvement coopératif est essentiellement un mouvement populaire qui place au centre de ses préoccupations, les besoins de citoyens déterminés à redéfinir le contenu économique et social de leur milieu et à s'impliquer plus directement dans les rouages de la vie économique."

Une telle déclaration devrait inspirer les agissements patronaux des Coopératives des Pêcheurs Unis lorsqu'ils négocieront le



et Lemoignan" de Ste-Thérèse aussi.

Ces petits industriels ne se rencontraient pas pour la première fois. Auparavant, ils avaient déjà tripatouillé ensemble, dans au moins une autre compagnie. Ainsi, en 1974 et 75, on retrouvait, dans "Le poisson salé gaspésien", outre Horace Méthot, les sociétés "Curadeau & Frères" et "La poissonnerie Boulay". Depuis, cette société est proprié-

té de Méthot et de 2 autres actionnaires.

Le groupe connaissait l'ouverture des marchés français, notamment pour ce qui est du hareng. Le groupe n'avait aucun permis fédéral de pêche mais présuma qu'il en obtiendrait un. Le MIC, apparemment, présuma dans le même sens que le groupe. De fait, 2 permis furent demandés, l'automne dernier, au nom du groupe. Aucun ne fut accordé.

"Les Industriels associés", l'été dernier, durent s'approvisionner vaille que vaille. Et l'opération rata.

Cette compagnie qui n'avait pas prévu son approvisionnement, ou qui, peut-être, avait misé sur la misère des travailleurs pour ébranler le fédéral et l'amener à émettre, au nom et au profit du groupe, des permis de pêche au hareng, n'en toucha pas moins des subventions du MIC.

prochain contrat de travail de leurs travailleurs et travailleuses d'usine, qui ne reçoivent, en 1978, qu'un maigre salaire horaire de \$5.00 et qui ne travaillent que huit mois par année sans pouvoir compter comme les pêcheurs, sur un statut de travailleur saisonnier pour bénéficier d'un revenu supplémentaire et du traitement juste et honnête des programmes fédéraux d'assurance-chômage.

La qualité douteuse du poisson

Cherchant à profiter au maximum de la production de leurs usines, les Pêcheurs Unis ne font pas la vie facile à leurs travailleurs et travailleuses d'usine.

A force de luttes, le Syndicat des

Pêcheries a réussi à diminuer l'importance des bonis réduisant souvent à l'esclavage des travailleurs/euses qui comptaient pouvoir retirer un revenu supplémentaire dans l'accélération de leur travail.

C'était peine perdue! Ceux ou celles qui se laissaient prendre au jeu du boni n'en retirait souvent qu'un harcèlement supplémentaire de la part des patrons-pêcheurs: un os malencontreusement oublié dans un filet pouvait effacer tout le bonus d'une journée de travail. Quand le patron-contremaître accélère la production et force les travailleurs et travailleuses à traiter plus de 60 livres de poisson à l'heure, on risque d'en trouver plus d'os

dans les filets qu'il n'en est permis par les lois fédérales.

Le quotidien Le Soleil du 26 au 29 novembre dernier informe que des inspecteurs du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation se réfèrent à la salubrité douteuse de quelques usines visitées en Gaspésie pour exprimer des doutes sur la qualité du poisson transformée au Québec.

L'année 1979 aurait même été la pire depuis longtemps, la plupart des usines de transformation, notamment en Gaspésie, ont fait l'objet de rappels à l'ordre ou d'avis concernant la qualité du poisson et la salubrité.

"Ainsi, souligne le journaliste



D'abord, une subvention de départ: \$35,000.

Puis, à la fin de l'été, alors que rien ne fonctionnait, que l'emploi était très aléatoire, que le poisson manquait, le MIC, dans le cadre du projet OSE, versa une subvention de \$100,000 pour couvrir l'achat d'équipement spécialisé pour une espèce de poisson qui ne finissait pourtant pas par arriver à l'usine!

Assez curieusement, le groupe voyait très grand! Il loua à Gaspé, du gouvernement du Québec, l'usine jadis louée à la B.C. Packers, de sinistre mémoire.

Il loua, en outre, à l'Anse-aux-Griffons, un entrepôt réfrigéré, aussi du gouvernement du Québec.

Enfin, à Grande-Vallée, il loua, toujours du gouvernement, un troisième bâtiment.

Le groupe embaucha 28 personnes à Gaspé même, à peu près 12 à l'Anse-aux-Griffons et autant à Grande-Vallée.

Et on se mit à attendre le poisson!

A l'Anse-aux-Griffons et à Grande-Vallée, l'usine (sic) fonctionna pendant la période record de ... 3 semaines, au cours de l'été!

A Gaspé, le succès fut tout aussi mirobolant: l'usine ouvrit en mai et ferma en octobre! Entre ces deux moments, l'usine, hélas, ferma plusieurs semaines. En fait, au total, l'usine de Gaspé ne fonctionna que pendant 9 semaines.

Puis, tous les employés se retrouvèrent à la rue.

Dans les 3 usines du groupe, le travail ne fut pas suffisant pour que s'appliquent les mesures de "revenu d'appoint" prévues par le Québec, pour les travailleurs des usines de poisson: "Les Industriels associés" n'avaient pas été capables de fournir le temps de travail nécessaire pour avoir droit au "revenu d'appoint".

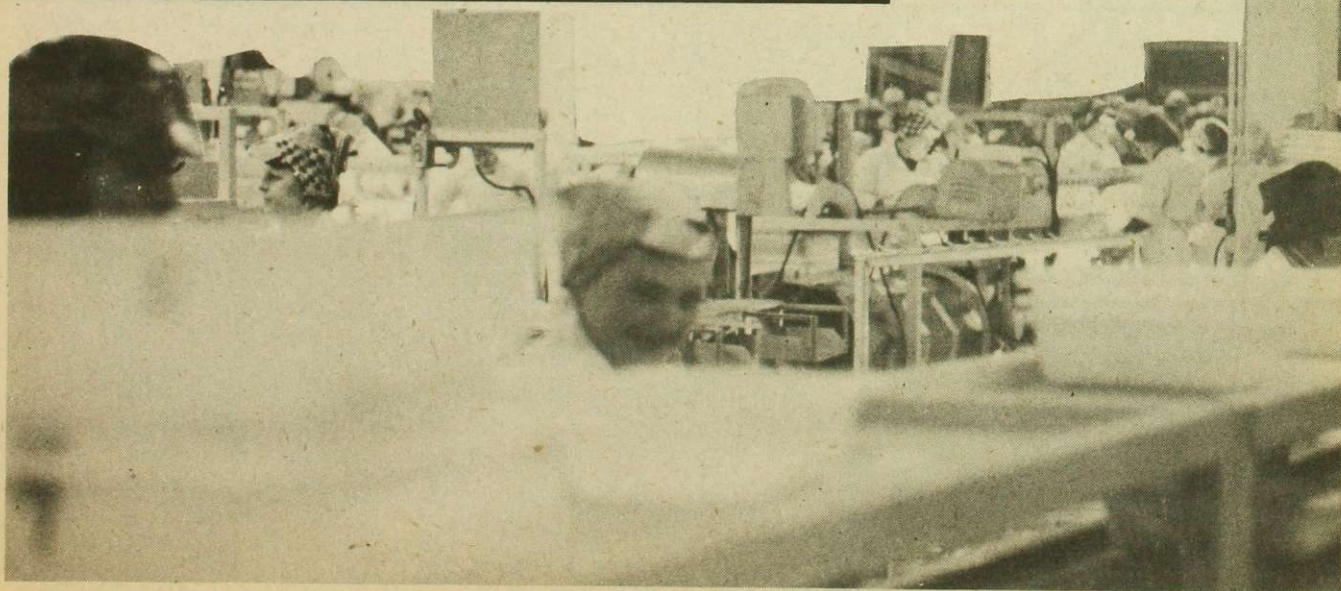
Florent Plante de ce quotidien, la plus importante usine de transformation de poisson du Québec, celle de Rivière-au-Renard, a reçu en juillet dernier un avis de 24 heures des inspecteurs fédéraux pour procéder au nettoyage ou à la désinfection de certaines parties de l'usine."

Pour les travailleurs et travailleuses de cette usine, l'hygiène est, à n'en pas douter, la responsabilité directe de la négligence et de l'insouciance de la gérance des Pêcheurs Unis qui, pour offrir des salaires inférieurs, misent sur l'accélération de la production."

A l'entrée de l'usine, on voit, affiché sur un tableau "d'honneur",

la productivité de chaque travailleur et travailleuse. Il n'y manque que les étoiles aux plus méritants et les petits anges collés dans la marge pour faire croire, même aux curés les plus curieux, qu'il n'y a plus d'os dans les filets, à 60 livres à l'heure.

Le climat tendu des relations de travail, le manque de compréhension de la part des contre-maîtres, les conditions de travail inhumaines qui règnent à l'usine, ne peuvent que produire un poisson de deuxième qualité et réduire d'autant les revenus injustement réclamés par des pêcheurs qui s'attendent à voir les travailleurs et travailleuses du poisson travailler à rabais dans "leurs" usines.



Pire encore: la durée du travail totale ne permettait pas aux employés, une fois la fermeture réalisée, de toucher l'assurance-chômage.

Bref: ils se retrouvèrent à la rue sans aucun secours, si ce n'est l'aide sociale.

Quelques questions

Des conclusions évidentes de collusion entre les gouvernements et quelques petits aventuriers régionaux de la finance peuvent facilement être tirées de la description de ce qui s'est passé et se passe à Gaspé et à Paspébiac.

Plus concrètement, parmi d'autres questions qui se posent, on peut soulever les quelques suivantes:

— En janvier 1978, quand les "Industriels associés" sont nés, le MIC ne pouvait ignorer les difficultés d'approvisionnement en hareng que la compagnie rencontrerait. Pourquoi alors, au nom

de quelle perspective de développement ce ministère a-t-il consenti à louer des bâtiments et à verser une subvention non remboursable de \$35,000.?

Si le MIC, par aveuglement, ne prévoyait pas cette situation, comment pouvait-il l'ignorer, alors même que les usines fonctionnaient à peine, en plein coeur de l'été, et pourquoi a-t-il versé à ce moment une subvention de \$100,000. pour couvrir 80% d'un achat d'équipement de \$120,000.. équipement destiné à traiter un poisson qui, dans ces usines, était toujours introuvable?

— A Paspébiac, le MIC a négocié, en priorité, l'émission de 2 permis fédéraux de pêche au hareng, au nom de "Les Pêcheries du golfe St-Laurent". Motif officiel: il fallait sauver l'usine de Paspébiac.

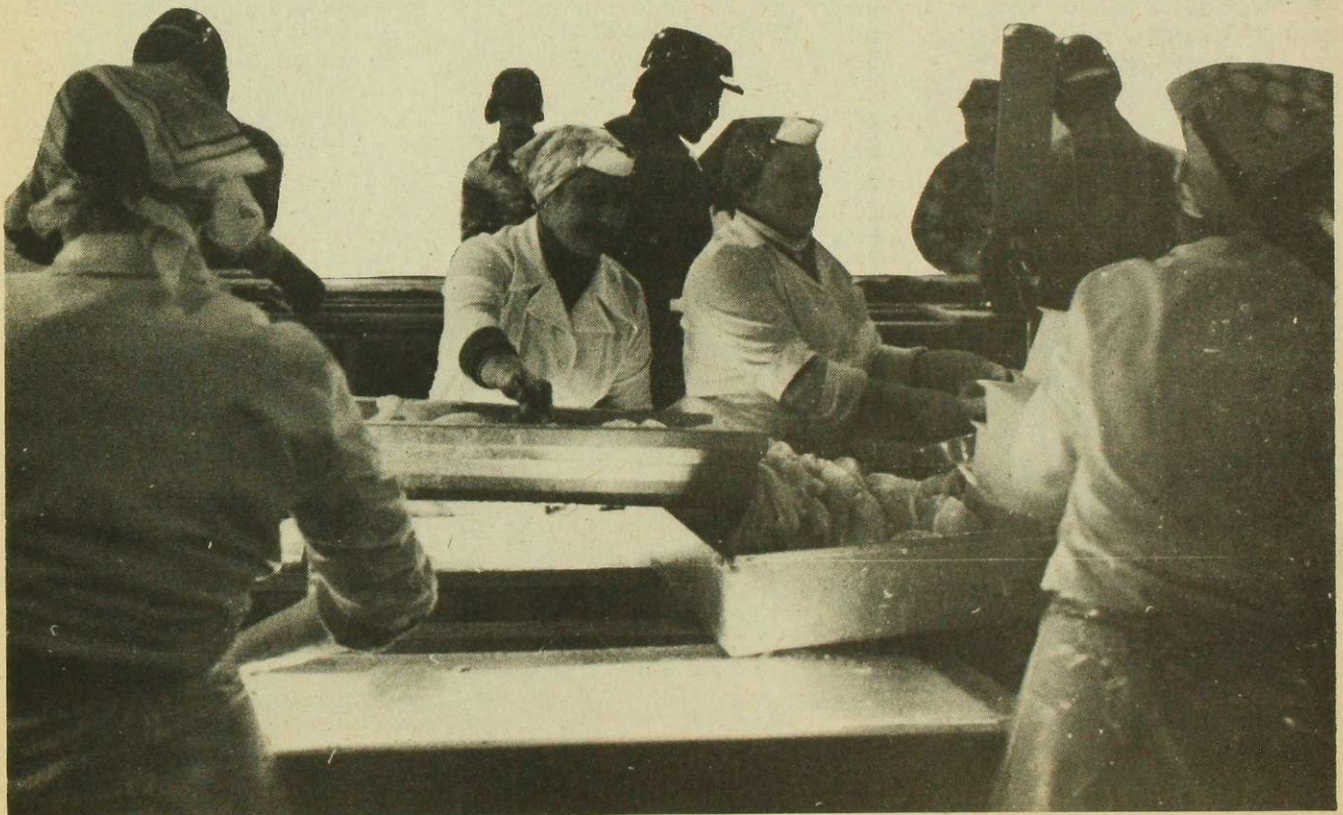
Pourtant, les permis accordés, la compagnie annonce officieusement la fermeture de l'usine, réclame des subventions du MIC pour la transformation des ba-

teaux, les obtient, et part en laissant 125 personnes à la rue.

Le propriétaire, Borromée Verreault, après ce "mauvais coup" (sic), est-il sur la liste noire du MIC? Il y aurait, semble-t-il, d'autres projets à son nom! Est-ce là une façon de rapailler pour la bonne cause les ex-militants de l'U.N.?

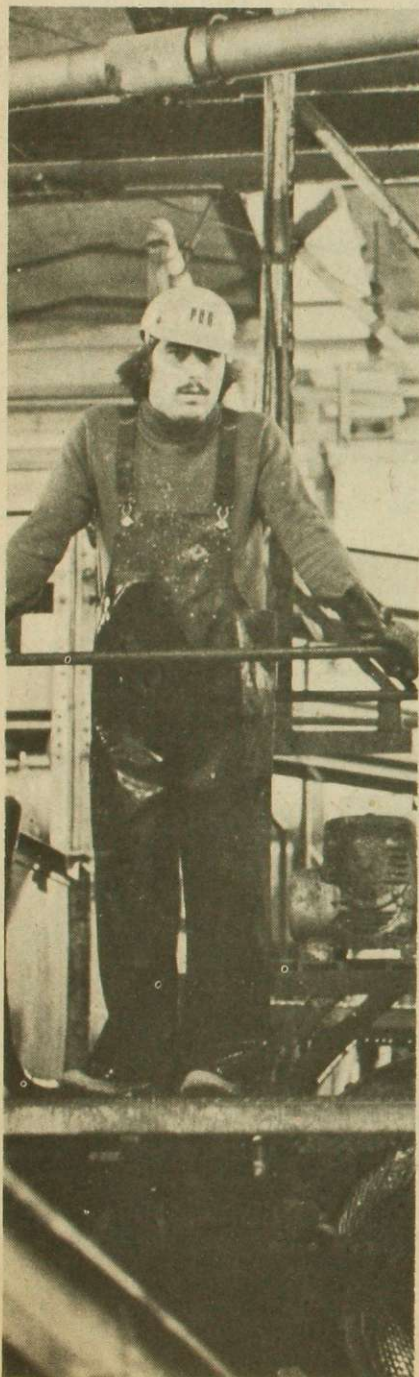
— Comment le MIC peut-il inonder "Les Pêcheries du golfe St-Laurent" de subventions, pendant 4 ans, alors que cette compagnie ne se plie même pas à l'obligation élémentaire de remettre un rapport annuel au "Service des compagnies"?

ENFIN, si l'Etat fédéral et provincial avaient versé, à une société qui aurait été composée des 175 travailleurs à la rue, les millions de dollars versés et qui seront sous peu versés à quelques petits chevaliers d'industries irresponsables, le résultat final, après 4 ans d'opérations, aurait-il



pu être pire en terme de développement économique, de stabilité d'emploi et d'équilibre social?

ET SI un tel groupe, aujourd'hui, réclamait de telles subventions, pour un projet coopératif ou commun d'une façon quelconque, que répondraient les gouvernements "juste" d'Ottawa et "bon" de Québec?



\$4,000 par année UN REVENU INDÉCENT

L'économie gaspésienne vit au rythme des captures de morue, de crevettes ou de plie: instable, imprévisible. La pêche miraculeuse ne dépassera jamais la capacité de tonnage de la flottille gaspésienne de pêche, dont on reconnaît l'insuffisance et le vieillissement.

Traditionnellement, l'effort de pêche relevait de la pêche côtière. La pêche hauturière est aujourd'hui responsable de plus de 80 pour cent du total des captures et le Québec tarde à modifier et transformer sa flotte. Les pêcheurs s'y adaptent mal. Conscients des nouvelles exigences, souvent hors de leur portée, ils résistent, multiplient les pressions.

Il y a encore quelques jours, devant le comité parlementaire sur les pêches et les forêts, les porte-parole de l'Association des pêcheurs de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine et des Pêcheurs Unis, représentant plus de 2,000 pêcheurs côtiers ont dénoncé la récente décision fédérale d'autoriser les pêcheurs hauturiens à retourner pêcher dans le golfe Saint-Laurent, mettant ainsi en péril les stocks de morue à peine reconstitués et les investissements consentis depuis quelques années par les pêcheurs côtiers pour rationaliser leurs opérations.

Dans la même veine, le comité consultatif sur le poisson de fond de l'Atlantique déclarait, à la fin du mois d'octobre, qu'il ne recommanderait pas le retour des chalutiers dans le golfe puisqu'une telle mesure ruinerait les pêcheurs du golfe et les usines où est transformé le poisson qu'ils pêchent.

Récemment, les pêcheurs québé-

cois revivaient, à dix années d'intervalle, les scènes tragiques de leur lutte contre les navires de la multinationale B.C. Packers qui vidèrent le golfe, à la fin des années '60, de ses stocks de morue. Le ministre fédéral des pêcheries n'avait pas aussitôt permis la pêche dans le golfe aux chalutiers hauturiers qu'en rangées de six à huit navires, ils sont venus ratisser de leurs filets maillants le Banc des Orphelins, ce canal où la morue vient se reproduire en saison.

Au Québec, sur la Basse Côte Nord, aux Îles de la Madeleine et en Gaspésie, on dénombre près de 1,300 pêcheurs professionnels, qui ont approvisionné, cette année, les usines de transformation québécoises pour près de 90 millions de livres de poissons, soit à moitié des captures de 1970.

L'activité des 46 usines de transformation du poisson dépend de ces captures: les fluctuations ont des répercussions immédiates. La valeur marchande du poisson double en cours de transformation. Dans ces usines travaillent un nombre équivalent de travailleurs et de travailleuses, soit près de 1,300, qui y gagnent en moyenne un revenu de \$8,000 par année. La pêche québécoise permet à 112 communautés de Gaspésie, des Îles de la Madeleine et de la Basse Côte Nord de vivre de ses produits. Principale source d'emploi pour plus de 60 à 70 pour cent de sa population, la pêche conditionne l'économie de ces régions du Québec.

En 1976, les usines des Pêcheurs Unis du Québec, selon les chiffres de leur rapport annuel, traitaient plus de 23 millions de livres de poisson "alors qu'elles ont une capacité d'environ 80 millions de livres".

Graduellement, depuis les dernières dix années, le volume des captures a baissé (un chiffre: en 1970, les pêcheurs québécois capturèrent 250 millions de livres de poisson) et, inévitablement, ces baisses ont provoqué des situations alarmantes pour les travailleurs et travailleuses dont le revenu est proportionnel aux captures.

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DU POISSON

Les baisses de capture signifient, concrètement, une diminution des arrivages de chalutiers. Pour les travailleurs et travailleuses d'une usine de transformation, cette diminution entraîne une baisse radicale du nombre d'heures travaillées chaque semaine.

La diminution entraîne également un chômage accru dans ces régions où le recyclage est impossible, la seule industrie étant la pêche. Les travailleurs du poisson subissent tous les ans des injustices dont les Pêcheurs Unis du Québec, le plus important employeur du secteur québécois des Pêcheries reconnaît le bien-fondé dans un mémoire remis au gouvernement du Québec en janvier 1977, et où l'on indique que l'irrégularité d'emploi dans les usines occasionne une "perte de motivation des employés et rend difficile le recrutement d'employés compétents pour combler les départs".

En moyenne, et parce que leur emploi est soumis aux mêmes lois que les pêcheurs, ils travaillent huit mois par année, de la mi-avril à la mi-décembre. L'activité des usines connaît une période normale jusqu'à la fin de juillet pour ensuite décroître gra-

duellement jusqu'à la fin de novembre.

Les semaines de travail sont souvent, du moins à partir de la fin du mois de juillet, de moins de 20 heures. Dans certaines usines, on fait travailler deux quarts de travailleurs le même jour, soit lors du débarquement du poisson et on met le lendemain les ouvriers à pied pour le reste de la semaine. Leur revenu est établi sur une base horaire. Les meilleurs salaires sont d'environ \$5.15 l'heure.

En 1977, on estimait leur revenu moyen à \$8,000., soit l'addition de leurs salaires à l'usine et des diverses contributions, soit de l'assurance-chômage quand ils peuvent la recevoir ou du bien-être social. Selon le président du Syndicat des employés des usines de pêche de Rivière-au-Renard, "même en 1979, on ne peut pas dire que ce sont tous les travailleurs qui ont reçu un tel montant".

"En fait, précisait-il lors de la conférence socio-économique sur les pêches maritimes, tenue à Gaspé les 28 et 29 avril derniers, un grand nombre qui ont une, deux ou trois années d'ancienneté, ont reçu à peine \$4,000. de revenu brut annuel, et cela même en comptant le programme de revenu d'appoint établi par le gouvernement québécois."

Ce programme a été établi pour que les usines de transformation puissent compter sur une main-d'oeuvre sédentaire. Les travailleurs reçoivent un maigre remboursement horaire de \$2.60 pour les heures d'attente lorsque le débarquement du poisson n'est pas régulier.



l'assurance—chômage et les travailleurs du poisson

DES INJUSTICES FLAGRANTES

Au terme actuel de la loi d'assurance-chômage, les travailleurs et travailleuses du poisson de la Gaspésie, des Îles de la Madeleine et de la Basse Côte-Nord, connaissent des injustices flagrantes qu'ils espèrent voir remédier dans les plus brefs délais.

Au cours d'une rencontre, avec les représentants nationaux de la commission d'assurance-chômage, les responsables du Syndicat des travailleurs et travailleuses des usines de transformation du poisson du Québec ont réclamé la reconnaissance du statut de travailleur saisonnier.

Dans un mémoire remis à la commission d'assurance-chômage, le Syndicat des pêcheries (CSN) estime que les "petites injustices" qu'ils subissent de la part de la réglementation fédérale et de son application par les fonctionnaires de la commission doivent cesser.

Parce que leurs emplois dépendent du rythme des captures de poisson, rythme qui cesse totalement de la mi-décembre à la mi-avril, ces travailleurs et travailleuses jugent que cette période hivernale en est une de chômage chronique.

"Pour nous, affirme le président du Syndicat des pêcheries (CSN), Monsieur Hermel Dufresne, de Rivière-au-Renard, les prestations d'assurance-chômage sont plus qu'une sécurité. Elles constituent durant ces mois d'hiver le soutien principal du revenu".

Pour ces salariés, qui reçoivent annuellement des revenus ne dépassant pas \$8,000., l'exclusion au programme de prestations signifie le recours au bien-être social.

Malgré l'augmentation enregistrée en 1979 des captures de poisson de plus de 14%, des tra-

vailleurs font face à des salaires ne représentant pas plus de 2 à 3 jours de travail par semaine durant les derniers mois de la saison de pêche.

Pénalisés par la règle des 20 heures, par l'application d'un système de qualification aux prestations basé sur un minimum difficile à atteindre, ces travailleurs et travailleuses assistent impuissants à l'abolition de leurs droits au chômage.

Dans leur mémoire, ils réclament:

1. l'abolition de la règle de 20 heures;
2. la suppression du délai de carence;
3. le calcul des prestations à partir du revenu des 8 meilleures semaines;
4. la réduction à 8 semaines de la période de qualification en tenant compte des diminutions brusques ou des arrêts de production imposés par l'insuffisance des pêches;
5. la reconnaissance du statut de travailleur saisonnier.

Craignant que les nouvelles modifications proposées récemment par le gouvernement fédéral de hausser les périodes de qualification à 14 semaines ne créent pour ces travailleurs une situa-

tion pire que celle qu'ils connaissent actuellement, les travailleurs et travailleuses du poisson du Québec estiment que "l'injustice de la réglementation dépasse les limites du bon sens".

Parce que leurs emplois sont soumis aux conditions climatiques, que ces arrêts de travail constants, imprévisibles et variant de nature et d'intensité mettent en péril la sécurité du revenu minimal d'un travailleur du poisson, ils croient que la loi d'assurance-chômage doit tenir compte, dans son application, du caractère saisonnier des travailleurs de cette industrie.

"Surtout, affirme le président Hermel Dufresne, que cette situation s'empire du fait que le calcul des prestations hebdomadaires est établi sur la dernière période d'embauche, qui est en général inférieure à 3 jours."

"Nous ne comprenons pas, conclut-il, que les programmes de prestations reconnaissent aux pêcheurs le droit au plein montant d'assurance-chômage pendant toute la saison d'hiver et que pour leurs voisins, dans les mêmes villages, qui dépendent tout autant des mêmes captures de poisson, l'on utilise autant de mesures discriminatoires et discrétionnaires".

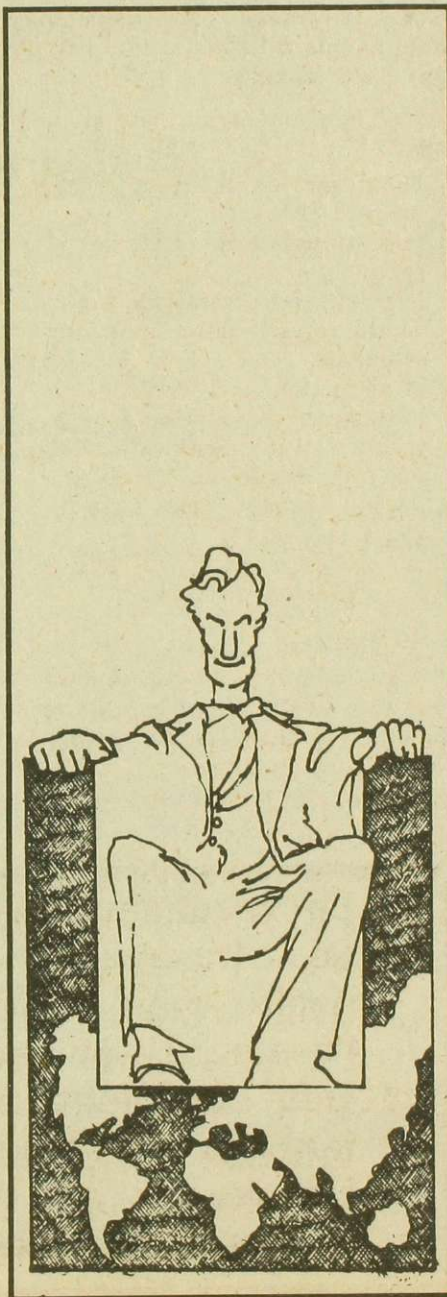
- 1- La reconnaissance de leur statut de travailleur saisonnier pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage.**
- 2- Des conditions de travail ne mettant pas leur santé en danger.**
- 3- Un revenu qui tienne compte du niveau de vie régional et national.**

la Commission Trilatérale

RENDRE LES DEMOCRATIES "GOUVERNABLES"

La Commission Trilatérale a été fondée en 1973 par le très puissant financier américain, David Rockefeller, de la Chase Manhattan Bank, afin de faire face à la crise qui s'abat-tait sur le monde capitaliste. Elle fut baptisée **trilatérale** parce qu'elle regroupe les trois côtés du monde capita-liste: L'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest et le Ja-pon.

La **Trilatérale** ne peut être comparée aux Nations-Unies, par exemple, puisqu'elle n'est pas une organisation interna-tionale où participent les Etats, les gouvernements. Non, la **Trilatérale** pourrait être plu-tôt classé dans la catégorie **groupes de pression**. Mais comment se résoudre à clas-ser la Commission Trilatérale dans une catégorie quand on connaît sa composition? D'a-bord les plus grands finan-ciers américains, le gouver-nement du Président améri-cain Jimmy Carter pratique-ment au complet, y compris le président lui-même et son principal conseiller des Affai-res étrangères, Zbigniew Brzezinski, idéologue de la **trilatéralité**, sont membres de la Commission. Dont on peut juger la force également, quand on sait que deux des principaux candidats aux présidentielles



américaines le novembre 1980 sont tous deux membres de la **Trilatérale** et ont de grandes chances de s'affronter lors du vote final: Carter pour les Dé-mocrates et George Bush pour les Républicains. Puis des pays membres viennent égale-ment nombre de financiers, politiciens, ministres, cer-tains syndicalistes même, sur-tout américains.

Au Canada, on y retrouvait comme membres en 1976 Jean-Luc Pépin, Mitchell Sharp, Claude Castonguay, ministre sous Bourassa, et Michel Bélanger, président de la Banque Provinciale.

L'impossibilité de gouverner

Le problème majeur posé par la **Trilatérale** est en gros le suivant: les régimes politi-ques des démocraties occiden-tales sont ingouvernables. Trop de libertés, trop de con-testation, bref, trop de démo-cratie. Pour bien gouverner, selon leur théorie, un gouver-nement a besoin d'une bonne dose d'apathie de la part des citoyens: une information plus docile, un enseignement supé-rieur dévalorisé, plus de col-laboration de la part des syn-dicats ouvriers et le contrôle des partis politiques par les compagnies.

Belle démocratie!

le drame des fermetures

Depuis 1973, depuis l'explosion des prix du pétrole, la crise qui frappe l'économie mondiale est devenue de plus en plus aigüe. En effet, plus ça va, plus la propriété des moyens de production se concentre entre quelques mains, grosses entreprises nationales ou multinationales. Ce qui n'empêche nullement les prix d'augmenter en cascades, sans cesse, pour les consommateurs et les profits de s'accumuler, pour les compagnies.

Une des manifestations première de cette crise pour les travailleurs: les coupures de postes, les fermetures d'usines

Crino

QUAND LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES FONT FERMER UNE USINE RENTABLE

Dans le cas de Crino, il y a quelques "petites" affaires que les 50 travailleurs touchés par la fermeture ne comprennent pas trop. D'abord, pourquoi les gouvernements fédéral et provincial ont-ils subventionné à près de 40% la nouvelle usine de Granby d'Agropur (anciennement la Coopérative de Granby), une usine construite au coût de \$22,000,000 alors qu'ils savaient que l'ouverture de cette usine entraînerait la fermeture de celle de Joliette? Pourquoi, également, ne pas avoir prévu une maigre part des subventions pour maintenir les 50 emplois de Joliette? Pourquoi fermer une usine rentable? Le Gouvernement du Québec a fait tout un char avec Cadbury, multinationale britannique, lorsqu'elle ferma son usine de la rue Masson, à Montréal; pourquoi n'en fait-elle pas autant avec Agropur? Sans doute parce qu'il s'agit d'une multinationale québécoise, malgré son statut de coopérative! Et qu'il faut bien casser des oeufs lorsqu'on veut faire des omelettes?

Bellevue

UNE FERMETURE DUE À LA MAUVAISE ADMINISTRATION

Le gouvernement reconnaît les faits: les difficultés qui ont entraîné la fermeture de l'usine Bellevue, de Thetford-Mines, viennent en majeure partie de la mauvaise administration, de l'incompétence des dirigeants de l'usine des Roulottes. Le gouvernement reconnaît aujourd'hui les faits mais en a surtout fait les frais depuis quelques années déjà.

Même en subventionnant grassement l'usine des Roulottes Bellevue, le gouvernement québécois, par l'intermédiaire de la Société de développement industriel, n'a pas voulu se mêler de l'administration de la compagnie, laissant la direction à un entrepreneur qui a conduit l'usine à sa perte. Pourtant les travailleurs, conscients depuis longtemps de cette situation, avaient vainement tenté d'alerter le gouvernement.

Maintenant, il y a 250 travailleurs et travailleuses sans emploi à Thetford et une usine vide, moderne, qui a englouti plus de \$5,000,000 de subventions depuis 1976.

et le chômage qui s'ensuit. Les travailleurs du Québec n'en sont pas exempts, au contraire, ils sont même parmi les plus touchés au Canada. Des fermetures qui touchent aussi bien des petites compagnies régionales que des grosses multinationales, des "en difficulté" que prospères. L'exemple de Cadbury a été claire sur ce point.

Et présentement, les travailleurs de quatre autres usines du Québec sont aux prises avec quatre autres fermetures, fermetures pour lesquelles les patrons évoquent diverses explications et contre lesquelles les travailleurs se battent.

Bohn

DE L'ANTI-SYNDICALISME COMME LES MULTINATIONALES L'AIMENT

L'exemple presque simpliste de la fermeture, le premier janvier dernier, de l'usine de la compagnie Bohn, à Longueuil, un fabricant d'appareils réfrigération, est assez clair sur le rôle des multinationales dans notre économie et surtout sur l'antisindicalisme dans lequel elles se retranchent souvent.

Car la compagnie Bohn, qui met 75 travailleurs à pied, n'est pas une petite entreprise régionale, mais bien la propriété d'une très puissante multinationale américaine, la Gulf and Western, la 49ième plus grosse compagnie au monde.

Ainsi, la conclusion se tire-t-elle pratiquement d'elle-même: le syndicat CSN est fondé fin-juin 1979; les négociations débutent à la mi-août; après huit séances, la compagnie décrète la fin des négociations et le 17 octobre, c'est le lock-out; le 30 octobre, la compagnie Bohn annonce la fermeture pour le premier janvier 1980.

Et dans notre système, les travailleurs sont à la merci de tels gestes. Rien ne les protège.

Vaillancourt

POURQUOI LA COMPAGNIE N'OUVRE-T-ELLE PAS SES LIVRES?

Quelques fois, il est difficile de savoir exactement pourquoi une usine ferme ses portes, surtout une usine comme la boulangerie Vaillancourt, qui est installée depuis plus de 80 ans dans la région de Québec. Les patrons, la famille Samson, dit qu'elle ferme parce qu'elle est dans le rouge. On veut bien, mais pourquoi, se demandent les 110 travailleurs et travailleuses de Vaillancourt, la compagnie n'ouvre-t-elle pas ses livres afin qu'ils puissent constater l'état déficitaire des finances. Si c'est clair?

Autrement, pourquoi mettre à pied 110 travailleurs et travailleuses, ceux et celles qui ont fait prospérer cette boulangerie depuis 1900! La région de Québec ne peut se permettre une fermeture de plus, pas après la vague de fermetures qui l'a touchée depuis 1976 (Blondeau Chaussure, Québec Poultry, Standard Paper Box, Charcuterie Lafleur, Chanteclerc, les Industries Dynamics...).

Que le gouvernement enquête et dévoile les états financiers qui justifieraient une fermeture de la boulangerie Vaillancourt!

LA CSN REVENDIQUE

Depuis quelques années, la CSN met de l'avant une plate-forme de revendications afin de faire reconnaître le droit au travail pour tous les travailleurs du Québec. Parmi ces revendications, la CSN réclame en priorité:

1- Le droit à l'information

De sorte qu'aucune compagnie ne puisse fermer ses portes en invoquant des raisons économiques sans avoir l'obligation de rendre publics ses états financiers.

2- Une caisse de stabilisation

De sorte qu'advenant une fermeture, chaque travailleur touché puisse être assuré d'une indemnisation de licenciement qui pourrait couvrir le plein salaire pendant deux ans.

3- La nationalisation des actifs

De sorte qu'advenant une fermeture, les actifs (immeubles, équipement, machinerie, terrains...) de la compagnie concernée puissent revenir à la collectivité afin de servir à des fins publiques ou pour permettre de relancer l'entreprise et de la gérer sur une base populaire.



une stratégie pour promouvoir l'emploi

LA RÉDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL AVEC PLEINE COMPENSATION

La réduction des heures de travail, avec pleine compensation, voilà un des points mis de l'avant par la plate-forme CSN pour faire respecter le droit au travail.

C'est simple: en négociant des réductions des heures de travail, les travailleurs forcent les patrons à engager du personnel pour combler les vides ainsi créés dans la production. Avec les taux de chômage qu'on connaît par ici, tous les emplois sauvés représentent une victoire sur la crise. De plus, la réduction des heures de travail amène une amélioration dans la qualité de vie, au travail même et dans les loisirs.

Comment y arriver

Par le biais des négociations collectives, mais pas de n'importe quelle manière. La réduction du nombre d'heures travaillées peut se faire à la semaine, en passant, par exemple, de 40 à 36 heures. Elle peut aussi se faire en négociant de meilleures vacances annuelles, quatre semaines dès la première année, ou en augmentant le nombre de congés fériés ou celui des congés

divers (congé-éducation), en accordant des congés additionnels aux vieux travailleurs, etc.

Mises en garde

Cependant, il y a des pièges dans lesquels les travailleurs ne doivent pas tomber. Ainsi ce qu'on nomme les semaines comprimées (3 jours X 12 heures ou 4 jours X 10 heures), qui remettent en cause la lutte historique du mouvement ouvrier pour la journée de huit heures, qui entraînent des journées de travail trop longues, nuisibles à la santé. Il faut également contrôler le temps supplémentaire, qu'il devienne volontaire et qu'on en limite le recours afin que les patrons utilisent les listes de rappel. Contrôler également, dans nos conventions, le recours aux travailleurs à temps partiel, les inclure dans la convention et enfin être attentifs aux tactiques patronales pour diminuer le coût de l'emploi, augmenter les cadences, etc.

La réduction des heures de travail: une bonne revendication en période de crise.

le comité inter-fédérations

La mise en place des plate-formes de revendications est assumée, à la CSN, par le comité inter-fédérations, un comité créé en 1973 et confirmé par le congrès de 1974, dont le mandat fut enfin précisé par le congrès de 1976.

Le but poursuivi: la nécessité de mieux coordonner nos négociations par le développement de plates-formes communes de revendications et par l'élargissement de la solidarité entre les travailleurs et les syndicats.

Aujourd'hui, une des plate-formes prioritaire mise de l'avant concerne le droit au travail.

la répression syndicale au Guatémala

Coca-Cola QUI TUE

Au Guatémala, l'assassinat est devenu, depuis l'élection à la présidence du général Garcia en 1978, un des moyens privilégiés pour combattre la syndicalisation. Amnistie Internationale évalue, ainsi pour la période allant du 29 mai 1978 au 29 mai 1979, les actions contre les syndicalistes à plus de 360 arrestations, 11 assassinats et 12 enlèvements.

Ces assassinats sont exécutés par des groupes d'extrême-droite officiels, les escadrons de la mort, avec la complicité des compagnies où les travailleurs tentent de se syndiquer. Et ceci malgré le fait que les travailleurs syndiqués ne représentent que 2% de la population active.

Un des exemples les plus connus de cette répression sanglante a été vécue par les travailleurs de l'usine d'embouteillage de Coca-Cola, à Guatemala City, où ils tentent depuis 1975 de mettre sur pied un syndicat. Durant cette période, plusieurs chauffeurs de camion, militants syndicaux, ont été assassinés durant leurs heures de travail. D'autres ont été emprisonnés ou congédiés.

Lorsque ce ne sont pas les escadrons de la mort qui assassinent ou torturent les syndicalistes, c'est la police officielle qui le fait, mais toujours en collaboration avec les compagnies visées par la syndicalisation. Ainsi, à l'usine Coca-Cola, quelques heures avant l'assassinat d'un premier militant, du personnel de sécurité supplémentaire avait été engagé pour parer à toute réaction.



Le Guatemala n'est qu'un petit pays d'Amérique Centrale, d'un peu plus de 6,000,000 d'habitants, moitié indiens (mayas), moitié métis, dont l'économie est contrôlée par quelques familles "locales" et quelques multinationales américaines, principalement United Fruit et Coca-Cola. De 1968 à 1978, 20,000 assassinats politiques y auraient été commis. Et cela s'est intensifiée depuis 1978.

LA CSN RÉAGIT VIVEMENT AU LIVRE BLANC SUR LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

Comme quoi, chercher à tout prix à charmer les classes dominantes et les puissances impérialistes oblige à bien des aveuglements.

Cela contraint aussi à effacer bien des souvenirs. Particulièrement celui de cette volonté de changement qui a animé des milliers de Québécois dans la mise sur pied de ce parti et des milliers d'autres qui ont favorisé l'accession au pouvoir de ce gouvernement qui, décidément, ne se souvient plus!

Les travailleurs et travailleuses québécois, leurs condi-

tions de travail et de vie; le syndicalisme québécois, son histoire, ses particularités; les milliers de chômeurs, chômeuses, et assistés sociaux: ce sont là les grands absents de ce Livre blanc sur la souveraineté-association.

Silence complet sur la difficile conjoncture économique qu'a à affronter aujourd'hui le peuple québécois: perte du pouvoir d'achat; fermetures d'usines; mises à pied massives tant dans les secteurs privé que public; réduction des allocations sociales; restrictions budgétaires dans les services publics. Silence éga-

lement sur les nombreuses manifestations de l'oppression nationale: revenu; chômage; éducation; disparités régionale; logement; santé; espérance de vie.

Silence sur toute politique de redressement économique et social pour contrer les différentes manifestations de l'oppression nationale. Silence enfin, sur l'emprise du capital américain sur l'économie québécoise.

Certes, une description plus fidèle de notre réalité aurait-elle exigé un contenu plus engageant à la souveraineté-association.

CARREFOUR INTERNATIONAL CATALOGUE



Carrefour International est un centre d'éducation et d'information sur les pays en voie de libération, une information différente de celle qui nous est proposée par les media officiels, journaux, télévision.

Pour répondre à cet objectif, Carrefour International met à la disposition des groupes qui en font la demande des films traitant de différents aspects de la vie quotidienne dans les pays du tiers-monde ainsi que quelques-uns qui ont pour cadre les sociétés capitalistes avancées. Parmi ces films: **Le livre d'histoire** (9 films d'animation sur l'histoire de la société occidentale), **On the line** (sur la crise économique - chômage, grève, manifestation); **Controlling interest: l'empire des multinationales**,

Union maids (trois militantes font revivre les luttes dans les années '30 et les débuts du CIO), **Les gars de Lapalme, Leur crise, on ne la paie pas** (outil de mobilisation lors du front commun du secteur public en 1976).

Carrefour International produit également des dossiers d'information sur les pays en particulier et met à la disposition des groupes de personnes-ressources qui peuvent les assister lors de sessions d'information.

Pour obtenir le catalogue ou avoir de plus amples renseignements:

Carrefour International
4258, rue de Lorimier
Montréal, H2H 2B1
(514) 527-6611

les semaines d'action des Etats Généraux II

Lors des Etats Généraux II des travailleuses salariées québécoises du 3 novembre 1979, il a été résolu d'élaborer des actions unitaires pour mettre de l'avant la plateforme de revendications minimales. Ainsi, huit comités ont été mis sur pied afin d'établir le programme de huit semaines d'action, qui se sont déroulées ou se dérouleront du 7 janvier au 7 mars, à raison d'une action par semaine:

● 7 janvier - congé-maternité

Nous exigeons des congés de maternité payés à 100% d'une durée de 20 semaines pour toutes les travailleuses enceintes.

● 14 janvier - contraception et avortement

Nous exigeons la reconnaissance et le respect du droit à la contraception et à l'avortement libres et gratuits, l'établissement d'un réseau accessible ainsi que des congés-avortement payés à 100%.

● 21 janvier - garderies

Nous exigeons l'établissement d'un réseau universel de garderies gratuites accessibles à tous, contrôlées par les usagers et le personnel qui y travaille.

● 28 janvier - sexisme et racisme

Nous exigeons que le sexisme et le racisme soient éliminés des manuels, programmes et orientation scolaire.

● 4 février - salaires

Nous exigeons l'application concrète et rigoureuse des principes de non-discrimination à l'embauche et du droit à un salaire égal pour un travail à valeur égale.

● 11 février - conditions de travail

Nous exigeons la reconnaissance et le respect du droit à des conditions de travail décentes pour tous, hommes et femmes.

● 18 février - discrimination raciale

Nous exigeons l'accès pour toutes les travailleuses immigrantes et les autochtones à tous les bénéfices sociaux à l'égal de toutes les travailleuses.

● 25 février - syndicalisation et normes minimales d'emploi

Nous exigeons l'élargissement des droits d'association afin de permettre un véritable accès à la syndicalisation. Nous exigeons également que soit amendé la loi des normes minimales de travail afin d'assurer des conditions d'emploi minimales décentes.



Comme à chaque année maintenant, la CSN s'associe à la journée internationale des femmes du 8 mars et invite les travailleurs et travailleuses du mouvement à participer aux activités du 8 mars.

Ainsi, le vendredi, 7 mars, il y aura une manifestation à Montréal sous la responsabilité du conseil central concerné et du comité de la condition féminine de la CSN.

Le samedi, 8 mars, il y aura une manifestation à Québec puis une grande fête, à Montréal, au Pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, où sous le couvert d'une multitude d'activités, toutes les femmes pourront se retrouver et échanger leurs expériences. Parmi ces activités, soulignons une projection continue de films et de vidéos, une ou des pièces de théâtre, une pièce pour les enfants, une foire de livres non-sexistes, des kiosques des groupes de femmes, des kiosques sur les thèmes d'action mis de l'avant par les Etats Généraux II, deux débats, dont l'un portera sur l'unification du mouvement des femmes et enfin, en soirée, un spectacles, de la danse et du bon temps.

Le 8 mars, cette année: une grande fête pour toutes les femmes.

LES DROITS PARENTAUX: DES ACQUIS QUI DEVRAIENT ÊTRE ÉTENDUS À TOUS

Au chapitre des droits parentaux, les négociations à la table centrale du dernier front commun auront été efficaces à plus d'un point. Les améliorations dont les travailleurs et les travailleuses des secteurs public et parapublic pourront jouir ne sont pas tombées du ciel: elles sont les résultats palpables des luttes de la CSN et des autres centrales syndicales, des luttes de milliers de militantes et de militants qui sont d'avis que leurs revendications pour les congés de maternité, de paternité, pour les congés d'adoption et les congés parentaux sans solde sont fondées.

Le comité de la condition féminine de la CSN, qui a défendu ces positions à la table centrale, estime que les acquis de cette lutte devraient faire l'objet d'un texte de loi, de façon à ce que tous les Québécois et les Québécoises puissent en profiter.

Les congés de maternité

Ce que les travailleuses du front commun ont obtenu pour les congés de maternité est bien supérieur à ce que le gouvernement avait cédé dans sa loi sur les normes de travail. A l'occasion de **la naissance** de leur enfant, les femmes pourront profiter d'un congé de vingt semaines, payé à 100% par le gouvernement du Québec et l'assurance-chômage. Les femmes qui auront travaillé moins de vingt semaines ou dont la moyenne hebdomadaire des heures de travail sera inférieure à vingt auront droit à dix semaines de congé entièrement payées.

Le règlement pour **la santé et la sécurité des femmes enceintes** est plus que satisfaisant. La femme enceinte qui sera mise en danger ou dont l'enfant sera mis en danger d'une façon ou d'une autre aura droit à une mutation immédiate. Si la mutation offerte est à un autre titre d'emploi elle pourra être refusée et la femme aura droit à un congé payé à 90% de son salaire.

Le règlement du front commun prévoit également que toutes les

absences liées au planning familial seront défrayées par les journées maladie et l'assurance-salaire.

Les congés de paternité

A l'occasion de la naissance d'un enfant, les travailleurs des secteurs public et parapublic auront droit à un congé payé de cinq jours ouvrables. Ce congé pourra être pris de façon continue ou non, entre le début du processus d'accouchement et le septième jour qui suivra le retour à la maison de la mère ou de l'enfant.

Les congés d'adoption

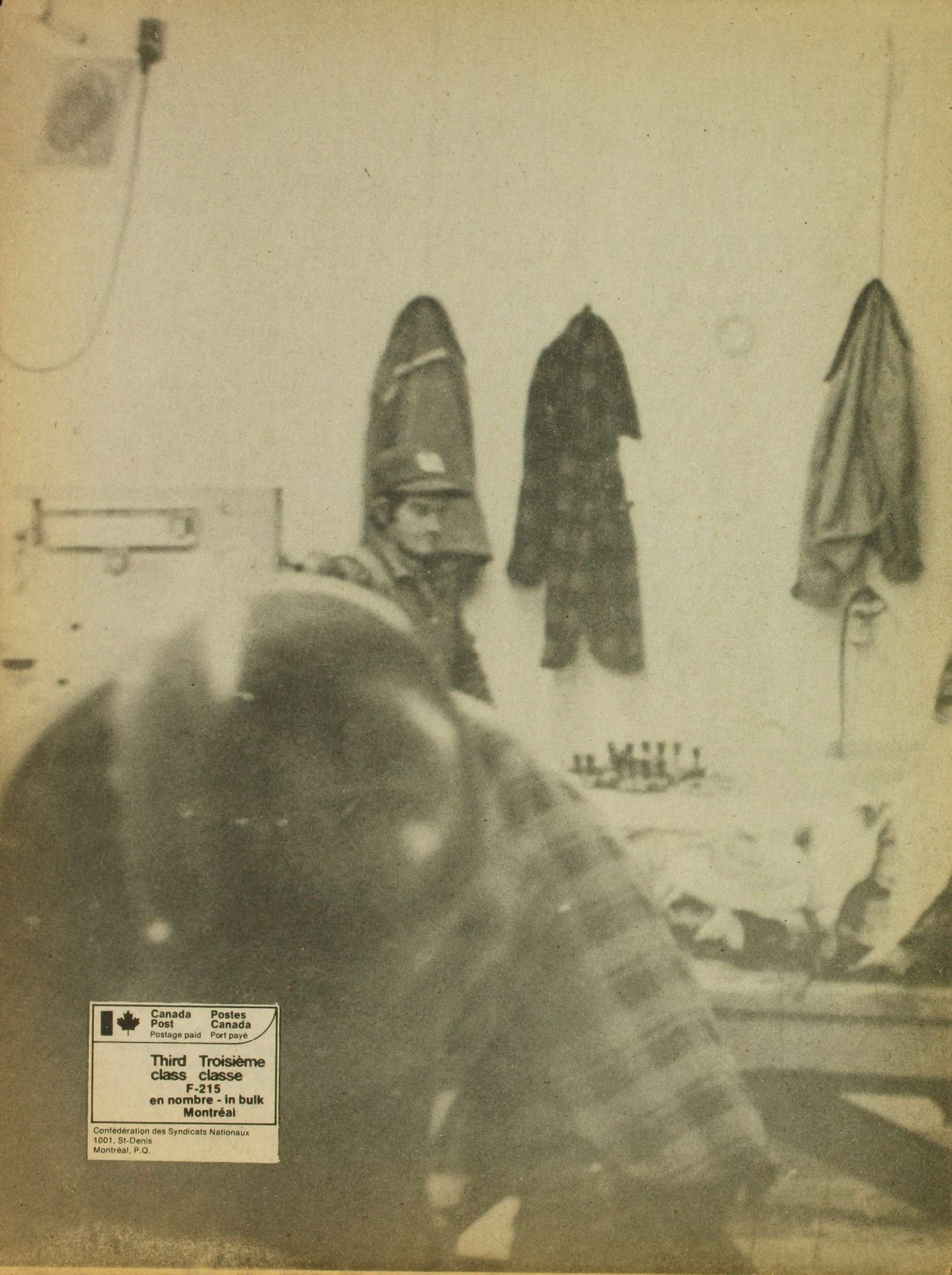
L'obtention d'un congé payé de dix semaines pour l'adoption d'un enfant constitue un des gains les plus importants de cette négociation. A l'arrivée de l'enfant, le père ou la mère pourront donc s'absenter de leur travail pendant dix semaines pendant lesquelles ils seront payés, que le conjoint soit à la maison ou non.

Les congés parentaux sans solde

Tous les travailleurs et toutes les travailleuses du front commun auront droit à un congé parental sans solde d'une durée maximale de deux ans après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Ce congé doit être pris de façon continue et il est partageable entre les conjoints.

Le comité de la condition féminine de la CSN vous rappelle qu'il est disponible pour répondre à vos questions et vous conseille surtout ce qui se rattache aux droits parentaux. Vous pouvez le rejoindre en composant 514-286-2109.





Canada
Post

Postage paid

Postes
Canada

Port payé

**Third Troisième
class classe
F-215
en nombre - in bulk
Montréal**

Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q.